

15 JAN. 2010

A.J.T. FINANCIERE

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros
Siège social : 5, Domaine de l'Ile 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
RCS STRASBOURG 423 602 432

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, et le treize novembre, à huit Heures les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents :

- Monsieur LAMY Thomas, gérant associé
Propriétaire de quatre cent quatre-vingt dix huit parts sociales, ci 498 parts sociales
- Madame Anne LAMY née THEPOT, associée,
Propriétaire d'une part sociale, ci 1 part sociale
- Monsieur HERGUEUX Jérôme, associé,
Propriétaire d'une part sociale, ci 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Thomas LAMY préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par le gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité,
- Questions diverses.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture du rapport du gérant.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président demande au préalable aux autres associés de bien vouloir se prononcer sur la régularité des conditions et modalités de convocation, ce qui est accepté expressément.

RESOLUTION PREALABLE

L'assemblée générale approuve expressément la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée, et en donne quitus entier et sans réserve à son gérant, Monsieur Thomas LAMY.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du gérant, décide de transférer le siège social initialement fixé 5 Domaine de l'Ile – 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN au 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 6, rue Wencker 67000 STRASBOURG.

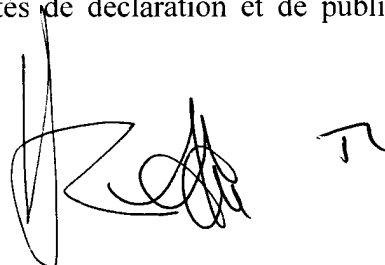
Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités de déclaration et de publicité prescrites par la loi.

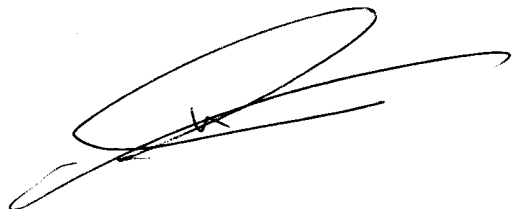
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et par le gérant.

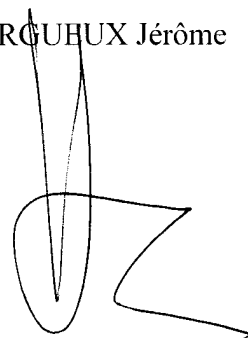
Monsieur LAMY Thomas

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long, horizontal stroke extending to the right.

Madame Anne LAMY

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of overlapping loops and a final vertical stroke on the right.

Monsieur HERGUBUX Jérôme

A handwritten signature in black ink, featuring a large, vertical loop on the left and a long, horizontal stroke extending to the right.